



VILLE de PÉRONNE

Arrêté municipal temporaire

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 080-218005858-20251208-ARTPM2282025-AR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE PERONNE (80)

**Arrêté municipal temporaire n° 228 du 08 décembre 2025
portant dérogation collective à la règle du repos dominical
des salariés pour l'année 2026**

LE MAIRE DE PERONNE (80),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et suivants, L.2131-1, L.2131-2, L.2212-1 et suivants ;

VU l'article 257 de la loi n°2015-990 du 06 août 2015, dite « Loi MACRON » ;

VU le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27, L.3164-5, R.3164-1 ;

VU la délibération n°53-2025 du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2025 fixant l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2026-dérogation au repos dominical ;

Considérant qu'aucune disposition réglementaire, fondée sur les dispositions de l'article L.3132-29 du Code du Travail, n'interdit l'exercice de l'activité commerciale sur le territoire de la commune de PERONNE (80) pendant les dimanches pour lesquels la dérogation est sollicitée ;

Considérant que la Communauté de Communes de la HAUTE-SOMME ne se positionne pas sur la dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés sur son territoire ;

Considérant qu'au titre de l'année 2026 et au regard des événements commerciaux, festifs se déroulant sur la commune de PERONNE (80) susceptibles de générer des flux de clientèle locale ou de passage, il est proposé de déroger à la règle du repos dominical pour douze dimanches.

ARRETE

Article 01 : Pour l'année 2026, douze ouvertures dominicales pour les commerces de détail sont autorisées sur la commune. Les ouvertures sont autorisées les dimanches suivants :

- Dimanche 28 juin 2026
- Dimanche 05 juillet 2026
- Dimanche 25 octobre 2026
- Dimanche 01 novembre 2026
- Dimanche 08 novembre 2026
- Dimanche 15 novembre 2026
- Dimanche 22 novembre 2026
- Dimanche 29 novembre 2026
- Dimanche 06 décembre 2026
- Dimanche 13 décembre 2026
- Dimanche 20 décembre 2026
- Dimanche 27 décembre 2026



Le Maire,
Monsieur Gauthier MAËS

